

Décision

Générale

colonial

Décision n° 32-315-1923 Passage.

n° 32-315-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 février 1923

Numéro JO

n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro

28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

un passage de retour par anticipation est accorde à M. Louis Lonot de Rouvray, fils du receveur des postes et télégraphes.